

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Marc ROUFFY, Maire, le 30 septembre 2019 à 20h30.

10 Présents : M. ROUFFY, A. BERNIER, J. DEPONT, D. BERTRAND, A. COUZON, A. LANDUREAU, S. WEAVER, D. DAVAILLON-GILLARD, P. DE SOUZA, L. LASSELLE.

2 Procurations : A. DEQUENNE, F. ROBLAIN.

1 Absent excusé : L.-C. BELLEMENT.

1 Absent non excusé : M. BASSET.

- Aménagement du Champ de Foire - appel d'offres

Suite à l'appel d'offres qui a été lancé pour les travaux d'aménagement du Champ de Foire, la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 24 septembre pour analyser les 4 plis déposés.

Le Conseil Municipal, à 6 voix pour et 6 contre, la voix du Maire étant prépondérante, retient l'entreprise SETEC qui a obtenu la meilleure note globale (prix et technique) pour un montant de 220.841,97 € H.T.

- Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'Eau Potable

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, soit 12 voix, approuve le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

- Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'Assainissement Collectif

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, soit 12 voix, approuve le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif.

- Décision Modificative Commune

Dans les investissements, la restauration des stalles de l'Eglise a été oubliée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, soit 12 voix, accepte de reporter la somme de 132.000 € pour cette année.

- Cantine des écoles publiques de Châtillon

L'association demande une participation pour le règlement des frais de cantine d'une élève en ULIS qui s'élèvent à 452,20 € pour l'année 2018-2019, les parents ne réglant pas les factures.

Monsieur le Maire rappelant que seuls les frais de fonctionnement sont à la charge de la Commune de résidence (ce qui est fait), et non les frais de garderie et cantine, le Conseil Municipal, à 2 abstentions et 10 voix contre, décide de ne pas donner suite.

- Agence d'Attractivité de l'Indre

Cette agence a pour but de promouvoir le département de l'Indre au niveau touristique ainsi qu'une démarche de sourcing de professionnels de santé.

Le Conseil municipal, à 6 voix pour, 3 contre et 3 abstentions, accepte de participer à hauteur de 0,36 € par habitant.

- Dégrèvement factures eau et assainissement

Un administré conteste ses factures eau et assainissement indiquant une consommation de 368 m3 pour le 1^{er} semestre.

Pour information, sa consommation annuelle était de 21 m3 en 2015, 18 m3 en 2016, 35 m3 en 2017. Supposant un défaut du compteur, le Conseil Municipal, à 11 voix pour et 1 abstention, accepte le dégrèvement des factures eau et assainissement sur la moyenne des 3 dernières années.

- Subvention AFM Téléthon

Comme les années précédentes, le Conseil Municipal, à 9 voix pour et 3 contre, décide de verser 250 €.

Le Maire,

Marc ROUFFY